

Département du Nord



☎03.28.27.62.56

✉contact@herzeele.fr

MAIRIE D'HERZEELE

Herzeele, le 07 octobre 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le :

13 octobre 2026 à **19 heures 30**

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026

2/ Acquisition du café des orgues – 2 rue des orgues - formalisation

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

En application de la délibération 038/2024 du 23.09.2024 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et des articles 6 et 7, le texte des questions orales ou écrites doit être transmis à Monsieur le Maire 48 heures au moins avant la tenue de la réunion du Conseil Municipal sur l'adresse générique de la commune. Les questions déposées après expiration du délai susvisé seront traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Maire



Stéphane FRANCKE